



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2023-205

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Centre hospitalier de Laval /

53-2023-10-20-00008 - Délégation de signature relative à la formation continue (2 pages) Page 3

53-2023-01-30-00009 - Délégation de signature relative aux affaires générales et juridiques (1 page) Page 6

53-2023-09-18-00003 - Délégation de signature relative aux affaires générales et juridiques (2 pages) Page 8

Centre hospitalier du Nord Mayenne /

53-2023-06-30-00025 - Délégation de signature Hôpital Jules Doitteau n°2023-27 (4 pages) Page 11

Centre hospitalier de Laval

53-2023-10-20-00008

Délégation de signature relative à la formation
continue

Le Directeur du Centre Hospitalier de Laval,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 janvier 2022, portant désignation de Monsieur Sébastien TREGUENARD, Directeur d'hôpital chargé à compter du 17 janvier 2022 des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier de LAVAL,

Vu la note de service NS/2018/104 du 29 août 2018 relative à la prise de fonctions de Madame Frédérique BOUTHOU, en qualité de Directrice adjointe chargée du Département des Ressources Humaines à compter du 10 septembre 2018,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 13 août 2018, portant désignation de Madame Frédérique BOUTHOU, Directrice adjointe au Centre Hospitalier de LAVAL à compter du 9 septembre 2018,

Vu la note de service NS/2018/104 du 29 août 2018 relative à la prise de fonctions de Madame Frédérique BOUTHOU, en qualité de Directrice adjointe chargée du Département des Ressources Humaines à compter du 10 septembre 2018,

Vu la note de service NS/2023/130 du 1^{er} septembre 2023 relative à l'actualisation de l'organigramme de direction,

Vu la décision en date du 7 décembre 2020 portant détachement de Madame Gwladys COUTARD dans le grade d'Attaché d'Administration Hospitalière,

Vu le contrat à durée indéterminée en date du 7 octobre 2019 de Monsieur Vincent AUSSEIL, Responsable des Ressources Humaines,

Vu la décision en date du 1^{er} janvier 2021 portant titularisation de Madame Estelle RAGAINÉ en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers,

Vu la nomination de Madame Estelle RAGAINÉ en qualité de FF d'Attachée d'Administration Hospitalière à compter du 25 septembre 2023,

Décide :

Article 1 :

Madame Frédérique BOUTHOU, Directrice Adjointe chargée du Département des Ressources Humaines, reçoit, pour le Centre Hospitalier de Laval, délégation de signature pour tous les actes de gestion administrative courante des services en conformité avec l'organigramme général de l'établissement.

Elle engage et liquide, dans le cadre des crédits autorisés, et dans le respect des dispositions statutaires, les dépenses relatives à la rémunération et accessoires de rémunération du personnel paramédical.

Les documents signés par Madame Frédérique BOUTHOU en application du présent article porteront la mention « *pour le Directeur et par délégation, La Directrice Adjointe* ».

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique BOUTHOU, Madame Gwladys COUTARD et Monsieur Vincent AUSSEIL reçoivent délégation de signature pour tous les actes suivants de gestion administrative courante concernant le personnel non médical :

- Actes relatifs à la gestion de la paye des personnels non médicaux
- Décisions se rapportant aux agents titulaires et contractuels
- Contrats à durée déterminée et avenants
- Correspondances

- Ordres de mission, états de frais et déplacements divers
- Conventions de formations et de stages
- Autorisations d'absence syndicales et décharges d'activité syndicales
- Attestations pôle emploi, sécurité sociale, et attestations diverses

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique BOUTHOU, Madame Estelle RAGAINÉ reçoit délégation de signature pour tous les actes suivants de gestion administrative courante concernant le personnel non médical :

- Conventions de formations et de stages
- Correspondances, attestations, ordres de mission, états de frais et déplacements divers liés aux formations et aux stages

Les actes signés par Madame Gwladys COUTARD en application du présent article porteront la mention « pour le Directeur et par délégation, l'Attachée d'Administration Hospitalière ».

Les actes signés par Monsieur Vincent AUSSEIL en application du présent article porteront la mention « pour le Directeur et par délégation, le Responsable des Ressources Humaines ».

Les actes signés par Madame Estelle RAGAINÉ en application du présent article porteront la mention « pour le Directeur et par délégation, la faisant fonction d'Attachée d'Administration Hospitalière ».

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin des Actes Administratifs de la Préfecture du Département de la Mayenne, pour être portée à la connaissance des personnels et des usagers.

La présente décision sera adressée à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier de Laval.

Fait à Laval, le 20 octobre 2023

Le Directeur,



Sébastien TREGUENARD

Diffusion :

- Intéressés,
- Dossier personnel
- Direction
- Trésorerie principale du Centre Hospitalier de Laval
- Préfecture de Laval

Centre hospitalier de Laval

53-2023-01-30-00009

Délégation de signature relative aux affaires
générales et juridiques

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Le Directeur du Centre Hospitalier de Laval,

Vu les articles L.6143-7, D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35, R.6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 janvier 2022, portant désignation de Monsieur Sébastien TREGUENARD, Directeur d'hôpital chargé à compter du 17 janvier 2022 des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier de LAVAL,

Vu l'arrêté du CNG en date du 23 avril 2021 portant nomination de Madame Hélène BLAZY en qualité de Directrice adjointe au Centre Hospitalier de Laval à compter du 1^{er} juillet 2021,

Vu la note de service NS/2023/023 du 31 janvier 2023 relative à la modification de l'organigramme de direction du Centre Hospitalier de LAVAL prenant effet au 30 janvier 2023,

Décide,

Article 1 :

Madame Hélène BLAZY, Directrice Adjointe, Directrice des affaires générales et juridiques, reçoit pour le Centre Hospitalier de Laval, délégation de signature pour :

- les actes de gestion administrative courante de la direction des affaires générales et juridiques et du standard (conventions de fonctionnement, réquisitions de dossiers médicaux, ordres de missions des personnels de la direction),
- les devis relatifs aux opérations relevant de la direction des affaires générales et juridiques, du standard, du pôle santé mentale et du pôle santé publique,

Article 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, demeurent soumis à la signature du Directeur :

- Les délibérations du conseil de surveillance
- Les notes de service
- Les emprunts,
- Les baux emphytéotiques, et baux de plus de dix-huit ans,
- Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Mayenne, pour être portée à la connaissance des personnels et des usagers.

La présente décision sera adressée à Madame La Trésorière du Centre Hospitalier de Laval.

Fait à Laval, le 30 janvier 2023

Le Directeur,



Sébastien TREGUENARD

Diffusion : intéressées - dossier personnel - trésorière principale du centre hospitalier de Laval - Préfecture de Laval

Centre hospitalier de Laval

53-2023-09-18-00003

Délégation de signature relative aux affaires
générales et juridiques

Le Directeur du Centre Hospitalier de Laval,

Vu les articles L.6143-7, D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35, R.6143-38 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 janvier 2022, portant désignation de Monsieur Sébastien TREGUENARD, Directeur d'hôpital chargé à compter du 17 janvier 2022 des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier de LAVAL

Vu l'arrêté du CNG en date du 23 avril 2021 portant nomination de Madame Hélène BLAZY en qualité de Directrice adjointe au Centre Hospitalier de Laval à compter du 1^{er} juillet 2021,

Vu la note de service NS/2023/023 du 31 janvier 2023 relative à la modification de l'organigramme de direction du Centre Hospitalier de LAVAL prenant effet au 30 janvier 2023,

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2023 portant nomination de Madame Michèle JOURNAUX, en qualité d'Attachée d'administration hospitalière à la Direction des affaires générales et juridiques, à compter du 18 septembre 2023,

Vu la décision en date du 10 juillet 2023 portant titularisation de Madame Delphine GIRAUD en qualité d'Attachée d'administration hospitalière à la Direction générale,

Décide,

Article 1 :

Madame Hélène BLAZY, Directrice adjointe chargée des affaires générales, affaires juridiques, reçoit pour le Centre Hospitalier de Laval, délégation de signature pour tous les actes de gestion administrative courante du service, en conformité avec l'organigramme général de l'établissement.

Article 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, demeurent soumis à la signature du Directeur :

- Les délibérations du conseil de surveillance
- Les notes de service
- Les emprunts,
- Les baux emphytéotiques, et baux de plus de dix-huit ans,
- Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation.

Article 3 :

Sur proposition de Madame Hélène BLAZY, la délégation de signature est donnée dans la limite de ses attributions, à Madame Michèle JOURNAUX, Attachée d'administration hospitalière, pour signer au nom du Directeur, les actes relevant de l'encadrement des équipes du standard.

Les documents signés par l'Attachée d'Administration Hospitalière en application de cet article porteront la mention « *pour le Directeur et par délégation, l'Attachée d'administration hospitalière* ».

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène BLAZY, la délégation de signature est donnée dans la limite de ses attributions, à Madame Michèle JOURNAUX, Attachée d'administration hospitalière, pour signer au nom du Directeur, les actes relatifs aux attributions relevant de la direction des affaires générales et juridiques, à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 2 ci-dessus.

Les documents signés par l'Attachée d'Administration Hospitalière en application de cet article porteront la mention « *pour le Directeur et par délégation, l'Attachée d'administration hospitalière* ».

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène BLAZY et de Madame Delphine GIRAUD, Attachée d'administration hospitalière à la Direction générale, la délégation de signature est donnée dans la limite de ses attributions, à Madame Michèle JOURNAUX, Attachée d'administration hospitalière, pour signer au nom du Directeur, l'accusé de réception des réquisitions de dossiers médicaux.

Les documents signés par l'Attachée d'Administration Hospitalière en application de cet article porteront la mention « *pour le Directeur et par délégation, l'Attachée d'administration hospitalière* ».

Article 6 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Mayenne, pour être portée à la connaissance des personnels et des usagers.

La présente décision sera adressée à Madame La Trésorière du Centre Hospitalier de Laval.

Fait à Laval, le 18 septembre 2023

Le Directeur,



Sébastien TREGUENARD

Centre hospitalier du Nord Mayenne

53-2023-06-30-00025

Délégation de signature Hôpital Jules Doitteau
n°2023-27

DECISION N° 2023-27
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A Madame Cyrielle VEYRES BARANZINI,
Directrice déléguée de l'Hôpital Jules Doitteau de Villaines-la-Juhel (Direction commune)
et Directrice référente de la Direction de la Politique des Personnes Agées au CHNM
Domaine : Hôpital Jules Doitteau de Villaines-la-Juhel

La Directrice du CH du Nord-Mayenne et de l'Hôpital Jules Doitteau,

Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles :

- L. 6141-1 relatif aux établissements publics de santé,
- L. 6143-7 relatif aux compétences du directeur d'établissement public de santé,
- D. 6143-33 à D. 6143-36 relatifs aux délégations de signature.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu la convention de direction commune initiale en date du 14 décembre 2010, entre le Centre Hospitalier du Nord-Mayenne et de l'Hôpital Jules Doitteau de Villaines-la-Juhel, et son dernier renouvellement en date du 1^{er} février 2022,

Vu la décision 2023-01 du 4 janvier 2023 portant délégation de signature pour la Direction de l'Hôpital Jules Doitteau de Villaines-la-Juhel,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, du 25 mai 2023, prononçant le maintien de Madame Catherine CREUZET, pour une durée de deux ans, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice des Centres Hospitaliers du Nord-Mayenne et de Villaines-la-Juhel à compter du 1^{er} juin 2023,

Vu la décision portant recrutement de Madame Cyrielle VEYRES BARANZINI, en qualité de Directrice déléguée du Centre Hospitalier de Villaines-la-Juhel et Directrice référente de la Politique des Personnes Agées au CHNM, à compter du 1^{er} septembre 2021,

Vu la décision portant recrutement de Madame Kelly METEYER, en qualité d'adjointe de direction, à compter du 7 décembre 2021,

Vu la décision portant nomination de Madame Estelle LAMBERT, Cadre supérieure de santé (FF), chargée d'assurer la coordination des soins et de la qualité, à compter du 15 septembre 2022,

Vu la décision en date du 1^{er} mars 2019, portant nomination de Madame Roselyne BOISGONTIER en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers, à compter du 20 mars 2019,

Vu la décision portant nomination de Monsieur Bastien NOBILET, en qualité de Responsable des services logistiques et techniques, à compter du 1^{er} janvier 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION DE LA DELEGATION

Madame Cyrielle VEYRES BARANZINI, Directrice déléguée, reçoit à ce titre délégation de signature permanente pour signer l'ensemble des actes relevant de la gestion et du fonctionnement courant de l'établissement, à l'exception des actes relatifs aux achats, aux services économiques, aux services financiers (hors paie) et aux Affaires Médicales qui font l'objet de délégations distinctes.

ARTICLE 2 : SUBDELEGATION GENERALE ET PERMANENCE DE DIRECTION

- En l'absence de Madame Cyrielle VEYRES BARANZINI, la délégation de signature pour l'ensemble des domaines visés à l'article 1 est donnée à Madame Kelly METEYER.
- En l'absence simultanée de Madame Cyrielle VEYRES BARANZINI et de Madame Kelly METEYER, délégation de signature pour l'ensemble des domaines visé à l'article 1 est donnée à Madame Estelle LAMBERT.
- En l'absence simultanée de Madame Cyrielle BARANZINI, de Madame Kelly METEYER, et de Madame Estelle LAMBERT, délégation de signature pour l'ensemble des domaines visé à l'article 1 est donnée à Monsieur Bastien NOBILET.
- En l'absence de Madame Cyrielle VEYRES BARANZINI et de tous ses délégataires la signature des actes visés à l'article 1 est assurée par Madame Catherine CREUZET, en son absence par le Directeur assurant la continuité de la Direction du CHNM, ou en l'absence de ce dernier par l'administrateur de garde du CHNM.

ARTICLE 3 : SUBDELEGATION RELATIVE AUX PERSONNELS NON MEDICAUX

Dans le cadre de l'organisation du service, Madame Kelly METEYER reçoit la délégation permanente de signature pour signer tous les actes relatifs aux personnels non-médicaux suivants :

1. La gestion des effectifs : départs et arrivées, affectations et changements de service des agents titulaires et contractuels.
2. Le recrutement et la gestion des carrières des personnels : gestion des concours, décisions de recrutement, décisions de mise en stage et de titularisation, départs en retraite, positions statutaires, décisions liées aux arrêts de travail, maladies, congés de longue maladie ou de longue durée, évaluation individuelle, notation et avancement, arrêts et décisions d'avancements d'échelons et de grades.
3. Les élections professionnelles.
4. Les procédures disciplinaires.
5. L'organisation et la gestion du temps de travail.
6. Les assignations de personnels en cas de grève.
7. Les missions et œuvres sociales.
8. Les états divers.
9. La formation continue et le DPC : inscriptions aux organismes de formation ou aux congrès, décisions et conventions de formation, ordres de missions, états de remboursements transmis à l'ANFH, conventions de stage, hors acte d'achat engageant une dépense, qui relève du référent achat du CHNM et l'Hôpital Jules Doitteau.
10. La paie des agents du CH de Villaines-La-Juhel.

En l'absence de Madame Cyrielle VEYRES BARANZINI et de Madame Kelly METEYER, la signature des actes visés au présent article est assurée par Madame Roselyne BOISGONTIER.

En l'absence de Madame Cyrielle VEYRES BARANZINI, de Madame Kelly METEYER, et de Madame Roselyne BOISGONTIER, la signature des actes visés au présent article est assurée par Madame Catherine CREUZET, en son absence par le Directeur assurant la continuité de la Direction du CHNM, ou en l'absence de ce dernier par l'administrateur de garde du CHNM.

ARTICLE 4 : SUBDELEGATION RELATIVE AUX CONVENTIONS DE STAGE DES PERSONNELS DES SERVICES DE SOINS

Dans le cadre de l'organisation du service, Madame Estelle LAMBERT reçoit la délégation permanente de signature pour signer tous les actes concernant les conventions de stage des personnels des services de soins.

En l'absence de Madame Cyrielle VEYRES BARANZINI et de ses délégataires la signature des actes visés au présent article est assurée par Madame Catherine CREUZET, en son absence par le Directeur assurant la continuité de la Direction du CHNM, ou en l'absence de ce dernier par l'administrateur de garde du CHNM.

ARTICLE 6 : SPECIMENS

Les signatures et paraphes des délégataires sont joints à la présente décision.

ARTICLE 7 : PUBLICATION DE LA DECISION

La présente décision sera publiée sur le recueil des actes administratifs, sera disponible sur Ennov, et sera également répertoriée dans les registres de Direction.

ARTICLE 8 : EFFET

La décision portant délégation de signature 2023-01 susvisée est abrogée. La présente décision prend effet au 1^{er} juin 2023.

Fait à Mayenne, le 30 juin 2023











La Directrice,

C. CREUZET



Copie :

- Mme Cyrielle VEYRES BARANZINI
- Mme Kelly METEYER
- Mme Estelle LAMBERT
- M. Bastien NOBILET
- Mme Roselyne BOISGONTIER
- Trésorerie Principale
- Dossier

Prénom – NOM	SPECIMEN DE SIGNATURE	PARAPHE
Catherine CREUZET		
Cyrielle VEYRES BARANZINI		
Kelly METEYER		
Estelle LAMBERT		
Bastien NOBILET		
Roselyne BOISGONTIER	